DELIBERATION N° 39

Contrat Local de Santé : subventions aux porteurs de projets

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :31
Nombre de votants :39

LE 4 JUILLET DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 26 juin 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 3 à la question n° 60), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 3), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n° 3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 3), M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 2 et de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane, M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 2), Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 2), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 2).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme DELANDRE Béatrice à M. PAJOT Mickaël, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian, M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 3 à la question n° 66), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, Mme SANOKO Barkissa à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question ° 7 à la question n° 66), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

…/…

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe et l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Haute-Normandie ont signé le 4 janvier 2013 un Contrat Local de Santé (CLS) portant sur la période 2013 – 2015.

Le CLS a vocation à développer une politique volontariste de santé et a pour but de favoriser la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Cette ambition se traduit par la mise en place d'actions que la Ville s'est engagée à soutenir (cf. présentation des actions concernées sur le document ci-joint). La Ville bénéficie également du soutien de l'ARS pour des actions qu'elle met directement en œuvre.

Conformément à la stratégie pluriannuelle de mise en œuvre de certaines actions, des outils de prévention et d'éducation à la santé vont être créés, expérimentés et développés sur l'ensemble du territoire. Cette démarche est notamment mise en œuvre pour les actions relatives aux compétences psycho-sociales (enfants et jeunes) et à l'hygiène de vie.

La prévention et la prise en charge des pratiques addictives reposent quant à elles sur la structuration d'un pôle de prévention en addictologie à l'ONM qui a vocation à développer des actions en faveur de publics cibles (femmes enceintes, santé au travail, personnes âgées et personnes handicapées, publics précaires, adolescents, …). Si le CLS s'adresse à tous les publics, quels que soient leurs âges, il cible prioritairement les publics en précarité et vulnérables.

Les actions 2013 portent sur les différents champs stratégiques du CLS. Les actions précitées visent à promouvoir un comportement favorable à la santé ou à prévenir et prendre en charge les pratiques addictives. D'autres projets portés par Inseraction et le Foyer Duquesne ont pour objectif respectif d'accompagner le vieillissement et de prévenir et prendre en charge la souffrance psychosociale.

En complément du CLS, la Ville de Dieppe poursuit l'animation du Réseau Local de Promotion de la Santé (RLPS). Le territoire d'intervention du RLPS était celui de l'agglomération dieppoise. L'action va être étendue à l'ensemble du Territoire de santé (conformément au périmètre défini dans le Projet Régional Santé).

Un professionnel a été recruté pour coordonner le programme d'actions identifié par la Conférence de territoire présidée par le Maire de Dieppe. Ce cadre assistera "l'équipe projet" chargée de la mise en œuvre du Projet de Santé de Territoire et animera le réseau d'acteurs locaux. Ce projet bénéficie du soutien de la Région (50 % du poste de coordinateur) et de l'ARS (30 000 € / an en année pleine).

Vu :

- la loi du 21/07/2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST)
- le projet régional de santé arrêté par l'ARS
- la délibération n° 35 du Conseil Municipal du 13/12/2012 relative à la signature du contrat local de santé en date du 04/01/2013,

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 25 juin 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder aux porteurs de projets du CLS les subventions figurant dans le tableau annexé (PA44 Fonction 512 Nature 6574),

- de solliciter auprès de l'ARS et de la Région les subventions relatives au CLS et au RLPS,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants correspondants.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire